

ANNEXE « A »

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1986, 1987, 1988
(en milliers de \$)

Dépenses subventionnées	1986	1987	1988	TOTAL
Acquisitions de (15) autobus	3 338,4	—	—	3 338,4
Acquisitions d'un terrain	1 150,0	—	—	1 150,0
Centre d'opération	10 850,0	4 000,0	—	14 850,0
	—————	—————	—————	—————
Total partiel:	15 338,4	4 000,0	—	19 338,4
	—————	—————	—————	—————
Dépenses non subventionnées				
Terminus de Brossard	1 000,0	—	—	1 000,0
Lave-autobus	175,0	—	—	175,0
Sièges de chauffeurs	200,0	—	—	200,0
Radio communication	250,0	—	—	250,0
Informatique	400,0	—	—	400,0
Système d'aide-perception	950,0	—	—	950,0
Système d'aide-exploitation	—	800,0	—	800,0
	—————	—————	—————	—————
Total dépenses approuvées	18 313,4	4 800,0	—	23 113,4
	—————	—————	—————	—————

8810

Gouvernement du Québec

Décret 432-87, 25 mars 1987

CONCERNANT le changement de nom de la municipalité de la partie sud du canton d'Ireland en celui de « Municipalité d'Irlande »

ATTENDU QUE la municipalité de la partie sud du canton d'Ireland a adopté, le 2 février 1987, une résolution demandant que son nom soit changé en celui de « Municipalité d'Irlande »;

ATTENDU QUE la procédure de changement de nom qui a été suivie est celle prévue à l'article 52 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

Qu'en vertu de l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), le nom de la municipalité de la partie sud du canton d'Ireland, de la municipalité régionale de comté de L'Amiante soit changé en celui de « Municipalité d'Irlande » selon la demande faite dans la résolution adoptée par le conseil de la municipalité de la partie sud du canton d'Ireland, en date du 2 février 1987.

*Le greffier du Conseil exécutif par intérim,
BENOÎT MORIN*

8810